

30 JUN 2021

DELIBERATION : 2021-04-11

OBJET : Sollicitation de fonds de concours auprès des communes d'Annot, Castellane, Peyroules et Saint André les Alpes au titre de l'aménagement de Points d'Apports Volontaires

L'an deux mil vingt et un et le vingt-neuf juin à dix-sept heures trente, salle polyvalente de Saint André les Alpes, s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière ».

Etaient présents : Les délégués

Allons :

Allos :

LANTELME Michel
 BIANCO Philippe

Angles :

LIAUTAUD Olivier

Annot :

FALASHI Sandra
 MAZZOLI Jean
 RIGAUDT Philippe

Barrême :

CHABAUD Jean-Louis
 VIVICORSI Pierre-Louis

Beauvezer :

GARNIER Brice

Blieux :

Braux :

Castellane :

VINCENT Jean-Marc
 MARANGES Philippe
 GOLE Jean-Paul

Castellet-les-Sauses :

CAMILLERI Claude

Chaudon-Norante :

RALL Evelyne

Clumanc :

VIALE Thierry

Colmars les Alpes :

BARBAROUX Christophe

Demandolx :

Entrevaux :

GUIBERT Lucas
 FERAUD François

La Garde :

LAUGIER Joël

La Mure Argens :

BONNETY Danielle

La Palud sur Verdon :

BIZOT-GASTALDI Michèle

La Rochette :

Lambruisse :

MARTORANO Robert

Le Fugeret :

PESCE André

Méailles :

PONS-BERTAINA Viviane

Moriez :

COULLET Alain

Peyroules :

CLUET Frédéric

Rougion :

AUDIBERT Jacques

Saint André les Alpes :

PRATO Serge
 VACCAREZZA Francine
 GIRAUD Sophie
 GERIN-JEAN François

Saint Benoît :

LAUGIER Maurice

Saint Jacques :

CHAILLAN Alix

Saint Julien du Verdon :

COLLOMP Thierry

Saint Lions :

Saint Pierre :

Sausses :

MICHEL Laurent

Senez :

FORT Jean-Claude

Soleilhas :

Tartonne :

Thorame-Basse :

BICHON Bruno

Thorame-Haute :

SGARAVIZZI Jean-Marie

Ubraye :

MUNIER Aurélia

Val de Chavagne :

ONCINA Anabel

Vergons :

JOUBERT Martial

Villars-Colmars :

Absents représentés : M. PELLISSIER Stéphane ayant donné pouvoir à M. LANTELME Michel; M. BAC Aimé suppléé par M. LIAUTAUD Olivier ; Mme COZZI Marion ayant donné pouvoir à Mme FALASHI Sandra ; M. FENOUIL Jean ayant donné pouvoir à M. MAZZOLI Jean; M. COLLOMP Gérard ayant donné pouvoir à M. PRATO Serge; M. GRAC Stéphane ayant donné pouvoir à M. PESCE André ; M. LIPERINI Bernard ayant donné pouvoir M. MARANGES Philippe ; Mme CHEVALLEY Emily ayant donné pouvoir M. VINCENT Jean-Marc ; Mme TILLEMANN Line ayant donné pouvoir M. VINCENT Jean-Marc ; Mme JONKER Nina ayant donné pouvoir à Mme BIZOT-GASTALDI Michèle ; Mme SURLE-GIRIEUD Magali ayant donné pouvoir M. BARBAROUX Christophe ; M. DELSAUX Alain suppléé par Mme BONNETTY Danielle ; M. DROGOUL Claude ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude ; Mme ISNARD Madeleine ayant donné pouvoir à M. MARTORANO Robert ; M. PATRICOLA Sauveur ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude ; M. DAGONNEAU Frank suppléé par M. MICHEL Laurent; M. DURAND Gilles suppléé par M. FORT Jean-Claude; M. SILVY Jean-Louis ayant donné pouvoir à M. CHABAUD Jean-Louis; M. OTTO-BRUC Thierry suppléé par M. SGARAVIZZI Jean-Marie; M. ROUSTAN Claude suppléé par Mme MUNIER Aurélia ; M. ROUX Laurent ayant donné pouvoir à M. SGARAVIZZI Jean-Marie

Absents excusés : M. IACOBBI Christophe ; M. MANGIPIA Ludovic ; Mme CASPARI Hélène ; M. COTTON Daniel ; M. LOMBARD Jean-Pierre

Secrétaire de séance : M. JOUBERT Martial

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer

30 JUIN 2021

Objet : Sollicitation de fonds de concours auprès des communes d'Annot, Castellane, Peyroules et Saint André les Alpes au titre de l'aménagement de Points d'Apports Volontaires

Exposé

Par délibération n°2020-05-17 en date du 17 novembre 2020, le Conseil Communautaire a arrêté un principe selon lequel l'aménagement supplémentaire de Points d'Apports Volontaires réalisé à la demande des communes serait assumer financièrement à hauteur de 50% par lesdites communes, via le versement d'un fond de concours.

Pour l'année 2021, les communes de Annot, Castellane, Peyroules et Saint André les Alpes ont fait part de leur souhait de voir modifiés différents points de collecte, dont le chiffrage définitif est présenté ci-dessous :

Commune	Point de collecte	Fournitures HT	Travaux HT	Total HT	Montant fonds de concours
Annot	Les Gueïnes	12 187.00 €	8 928.00 €	21 115.00 €	10 557.50 €
Castellane	Les Aires	20 239.00 €	6 121.00 €	26 360.00 €	13 180.00 €
	Salle des fêtes	12 187.00 €	2 783.00 €	14 970.00 €	7 485.00 €
	La Boudousque	Chiffrage en cours – Solution technique à l'étude			
Peyroules	Auberge	12 187.00 €	11 700.00 €	23 887.00 €	11 943.50 €
Saint André les Alpes	Ecole	12 187.00 €	10 860.00 €	23 047.00 €	11 523.50 €
	Crouès	0 €	6 592.00 €	6 592.00 €	3 296.00 €

Au regard de ces chiffrages définitifs et de l'absence d'autres sources de financements sur ces dispositifs, il convient désormais de solliciter le montant du fond de concours correspondant, dû à la CCAPV par chaque commune concernée.

Le point de collecte de La Boudousque sur la commune de Castellane fera l'objet d'un chiffrage ultérieur et d'un fond de concours individualisé.

Décision

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, il est proposé au conseil communautaire :

- _ **DE SOLLICITER** le montant des fonds de concours dus par les communes à la CCAPV au titre de l'aménagement de PAV comme suit :
 - 10 557,50 € auprès de la commune d'Annot
 - 20 665,00 € auprès de la commune de Castellane (hors PAV de La Boudousque)
 - 11 943,50 € auprès de la commune de Peyroules
 - 14 819,50 € auprès de la commune de Saint André les Alpes
- _ **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Cette décision est adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré à Saint André les Alpes,

Le 29 juin 2021

Le Président,



Maurice LAUGIER